



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 756-4

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2024, le conseil a adopté le règlement 756-4 modifiant le règlement 756 intitulé « Modification du règlement 756 – plans d'implantation et d'intégration architecturales ».

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 15 juillet 2024 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, le 30 septembre 2024.

Sabrina Lepage  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe